RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Avis adopté à la séance plénière du 10 février 2021

Économie et gouvernance de la donnée

Déclaration du groupe de l'artisanat

Aujourd'hui, le numérique irrigue toute notre société : les pratiques de vente et de consommation, les méthodes de travail, les démarches administratives, ou encore l'accès à l'information et sa diffusion.
Et il offre encore d'immenses perspectives, à travers notamment les objets connectés ou l'intelligence artificielle, qui seront déterminantes pour l'avenir de nombreuses filières.
Dans ce paysage, la collecte, le stockage et l'exploitation des données revêtent une importance cruciale, au regard de la valeur économique qui s'y rattache.
Par conséquent, la possession de ces données confère un pouvoir considérable, aujourd'hui détenu principalement par les géants américains du numérique (les GAFAM), qui sont donc en mesure d'exercer une influence presque sans limite sur nos économies et sur nos sociétés.
Depuis 2018, des dispositions ont été prises au niveau européen, via le RGPD, pour protéger les données à caractère personnel. Elles s'imposent aux entreprises extra-européennes, mais ne règlent pas tous les risques attachés à l'utilisation de plus en plus massive des données, ni les conséquences liées à l'omnipotence des grandes plateformes numériques.
Désormais, les États mesurent combien le numérique, s'il est vecteur de développement, peut aussi être l'instrument de menaces à l'égard de leur souveraineté économique, de leur sécurité publique et de leur démocratie.
C'est pourquoi, dans le cadre de la stratégie numérique européenne, des mesures de régulation doivent s'imposer aux grandes plateformes, afin de rétablir une plus saine concurrence avec les autres acteurs économiques, mais aussi pour responsabiliser davantage ces opérateurs dans les contenus qu'ils diffusent.
On peut à cet égard saluer les deux projets de Règlements présentés en décembre dernier par la Commission européenne autour de ces objectifs.
De son côté, le présent avis propose des mesures concrètes pour un développement plus sécurisé et plus souverain de la donnée.

Nous retenons notamment la proposition d'un chiffrement par les entreprises des données sensibles qu'elles placent sur le « Cloud », ou encore la constitution d'un service public dédié au regroupement de données revêtant un intérêt général, qu'elles soient issues d'entreprises publiques ou privées.
Nous retenons également la proposition de développer des infrastructures européennes de stockage des données.
Par ailleurs, l'avis souligne à juste titre la nécessité de mieux informer et former les TPE-PME, dans le cadre de l'accompagnement à la numérisation de leurs activités, autant sur les opportunités que sur les dangers que représentent les données.
Enfin il est indispensable, comme le souligne l'avis, de renforcer les compétences des entreprises en matière de cybersécurité, et d'aider tout particulièrement les PME en ce domaine, mais aussi de

responsabiliser davantage les utilisateurs face à la diffusion de leurs données comme dans leur usage des plateformes numériques et de conduire notamment des campagnes de communication pour entretenir l'esprit critique de chacun face aux informations qui s'y trouvent.
Le groupe de l'artisanat a voté cet avis.